

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 30 AOUT 2018

Date de convocation : le 24 août 2018

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10
Absent(s) excusé(es) : 4
Pouvoirs : 3
Votants : 13
Majorité absolue : 6

L'an deux mille dix-huit, le trente août, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Roger BOILEAU, Myriam COUSIN-MANCEAU, Géraldine BRICIER, Ellen RAVE-BARBEDETTE, Laurent AILLERIE, Agnès PLANCHARD, Claudius BROCHARD, Damien GUERET.

Absents/Excusés : Maud VINCHON-FAUCHER,
Sylvie LANDELLE (pouvoir à Olivier RICOU)
Nadège CHESNEAU (pouvoir à Christelle REILLON)
Maurice AUBRY (pouvoir à Roger BOILEAU)

Secrétaire de séance : Ellen RAVE-BARBEDETTE

Ordre du jour :

1. FINANCES

Choix du prêteur : Investissement 2018-2019
Allocations Compensatrices + FPIC 2018
Acquisition foncière de terrains nus

2. REHABILITATION BAR-RESTAURANT

Avancement octroi du permis de construire et marché public
Option imposition à la TVA des loyers des locaux nus à usage professionnel
Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ruralité 2018 – Laval Agglomération

3. LAVAL AGGLOMERATION

Rapport d'activités 2017

4. VILLE DE LAVAL

Renouvellement de la convention pour l'utilisation du service de fourrière de véhicules

5. SYNDICAT DE BASSIN DE L'LOUDON

Rapport d'activités 2017

6. SYNDICAT DE BASSIN DE LA JOUANNE, AGGLOMERATION LAVALLOISE, VICOIN et de L'OUETTE : JAVO

Approbation des statuts et périmètres d'exploitation

7. ENFANCE JEUNESSE

Organisation rentrée scolaire
Mise en place du « Plan Mercredi »

8. PERSONNEL COMMUNAL

Point d'avancement des recrutements
Prestation de service « Gestion de la Paie » - Centre de Gestion de la Mayenne

9. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES AU MAIRE

Urbanisme : Droit de préemption urbain

Choix du prestataire : Relevés Topographiques Travaux Liaison Douce

Adhésion à la Ligue de l'Enseignement 53

10. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 et 12 juillet 2018

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 28 juin 2018 et du 12 juillet 2018.

Les procès-verbaux des réunions de Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 et du 12 juillet 2018 sont approuvés, à l'unanimité des membres présents.

1- FINANCES

Choix du prêteur – Travaux investissement 2018-2019 **Délibération n° 065 -2018**

Madame le Maire donne les conditions des prêteurs pour financer les besoins de financement d'investissements prévus en 2018 et 2019, considérant :

- L'achat de terrains constructibles
- La participation communale aux coûts du lotissement L'Orée des Champs
- Les travaux d'aménagement routier et de liaison douce sur les rues JB ROBIN et G LANDAIS
- Les travaux liés à la réhabilitation du bar restaurant
- Le remplacement des menuiseries Ecole et Mairie dans le cadre de l'opération TEPCV CEE

La consultation a été réalisée auprès de quatre banques, sur la base d'un emprunt de 600000 €, sur une durée de 20 ans, à savoir :

- Crédit Agricole : taux 1,50%, frais de dossier 0.15 % du montant emprunté-déblocage des fonds de 24 à 36 mois
- Caisse dépôts et consignation : taux de 2,05 % (soit coût du livret + 1.30%), frais de dossier 0,06% du montant emprunté
- Agence France Locale : taux de 1,441 %, sans frais de dossier, Droit d'entrée de 10700 € payable sur 3 ans maximum
- Crédit Mutuel : taux de 1.62 %, frais de dossier de 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention), décide :

- DE RETENIR la proposition de prêt du Crédit Agricole au taux de 1,50 %, sur une durée de 20 ans,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Madame le Maire fait part des conditions de recours à un prêt relais dont le besoin est estimé à 140 000 € compte-tenu des échéances des futurs investissements. Il est proposé de solliciter à nouveau les banques début 2019, pour bénéficier d'un prêt relais et/ou bien d'une ligne de trésorerie.

Allocations Compensatrices + FPIC 2018

Madame le Maire fait un point sur les allocations compensatrices reçues et le FPIC 2018. Les montants alloués sont conformes au budget prévisionnel soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 655 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 11 078 €
- Taxe habitation : 36 905 €

Les dotation et contribution FPIC par commune n'ont pas été confirmées sachant que le budget 2018 prévoit les sommes respectives de 20 400 € et de 7 000 €.

Acquisition foncière de terrains nus

Délibération n° 066 -2018

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal l'acquisition, de la parcelle lieu-dit « La Vigne » d'une superficie de 3 225 m2 (à confirmer après bornage), pour partie situé en zone UL (exclue la partie située en zone UB). Le terrain est situé au-dessus de la résidence Lemonnier-Dubourg. Le prix d'acquisition s'élève à 12 500 € net vendeur, auquel s'ajoutent les frais de bornage à la charge de la commune, ainsi que les frais de notaires estimés à 950 € auprès de Me FOURCADE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'ACQUERIR la parcelle nommée « La Vigne », cadastrée C809, pour la partie située en zone UL pour un montant de 12 500 € net vendeur ,
- DESIGNER l'entreprise KALIGEO pour effectuer le bornage de la parcelle,
- DIT que les frais de bornage et les frais, droits et émoluments de l'acte authentique sont à la charge de la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître FOURCADE ainsi que tout document y afférents

2- REHABILITATION BAR-RESTAURANT

Avancement octroi du permis de construire et marché public

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le permis de construire concernant la réhabilitation du bar restaurant est accordé en date du 21 août 2018 ainsi que la déclaration préalable pour la création de 5 places de parking en date du 06 août 2018.

Le lancement du marché public pour 6 lots a été réalisé en date du 03 juillet 2018, la réception des offres a été faite le 31 juillet 2018 avec ouverture des plis le 02 août 2018. Malheureusement le marché a été déclaré infructueux car il y a eu un nombre d'offres insuffisantes et aucune réponse pour le lot 1 (gros-œuvre et VRD) qui est le plus important de ce marché. Une nouvelle consultation a été lancée le 23 août 2018 avec réception des offres au vendredi 14 septembre à 17 h et ouverture des plis le mardi 18 septembre 2018.

Option imposition à la TVA des loyers des locaux nus à usage professionnel
Délibération n° 067 -2018

Madame le Maire expose les options d'imposition à la TVA des loyers des locaux nus à usage professionnel, afin d'opter pour le régime de TVA à appliquer sur les travaux de réhabilitation du bar restaurant, sis rue de Concise.

Dans le cadre de locaux nus, l'activité de location est normalement **exonérée de TVA**. Mais, le propriétaire « particulier » a toutefois la **possibilité d'opter pour la TVA** (taux de 20%) ; Le bailleur peut avoir intérêt à opter pour cette option s'il a payé de la TVA lors de la construction ou de l'achat du bien : il pourra alors récupérer celle-ci.

Par ailleurs, le locataire a lui aussi intérêt à ce que son propriétaire choisisse l'option pour la TVA car il pourra la récupérer (s'il est soumis au régime de la TVA).

La TVA du Bar-Restaurant (pour la partie commerce et logement) pourra être récupérée uniquement par le biais d'un assujettissement de l'opération à la TVA.

Si la collectivité souhaite récupérer une partie de la TVA, elle doit alors opter, par délibération du Conseil Municipal, pour l'imposition à la TVA des loyers des locaux nus à usage professionnel, soit :

- Une option TVA pour la partie commerce
- Un non assujettissement à la TVA pour la partie logement

La TVA correspondant à la construction n'est déductible qu'à concurrence de la surface effectivement couverte par l'option soit 0,65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'OPTER pour l'imposition à la TVA (20 %) des loyers des locaux nus à usage professionnel soit :
 - Une option TVA pour la partie commerce
 - Un non assujettissement à la TVA pour la partie logement
- D'APPLIQUER la clé de répartition suivante : 65 % pour le commerce et 35 % pour le logement.

Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ruralité 2018 – Laval Agglomération

Délibération n° 068 -2018

Madame le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les modalités d'octroi du contrat de ruralité 2018 avec Laval-Agglomération qui a pour objet de financer les dépenses concourant à la revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-bourgs. Nous avons reçu la confirmation d'obtenir la somme de 22 833.12 € comme évoqué lors des conseils municipaux du 24 avril 2018 portant sur les modalités de financement du contrat de ruralité au titre de l'année 2018 et du 28 juin 2018 sur le montant attribué à la commune d'Ahuillé soit 22 833.12 €.

Il sera joint à cette demande d'aide financière le plan de financement suivant :

Ressources Prévisionnelles		
Postes	Montant en €	Taux
Etat (DETR)	93 000 €	14,20%
Région		0,00%
Département	42 334 €	6,47%

Communauté d'Agglomération de Laval	50 000 €	7,64%
Contrat de ruralité	22 833 €	3,49%
Recettes générées (vente terrains,...)		0,00%
Autofinancement	93 000 €	14,20%
Emprunt	290 633 €	44,39%
FCTVA	63 000 €	9,62%
		0,00%
TOTAL Ressources	654 800 €	100%

Dépenses Prévisionnelles		
Postes	Montant € HT	Montant € TTC
Acquisition Musse-Pot	93 000 €	93 000 €
Frais d'études et de maîtrise d'œuvre	38 000 €	45 600 €
Contrôle technique/SPS/relevé topographique	9 166 €	11 000 €
Travaux de réhabilitation + parking	421 000 €	505 200 €
TOTAL dépenses	561 166 €	654 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE SOLLICITER auprès de Laval-Agglomération l'aide financière concernant le contrat de ruralité à hauteur de 22 833,12 €
- D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention et tous documents s'y afférents

3- LAVAL AGGLOMERATION

Rapport d'activités 2017

Délibération n° 069 -2018

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2017 de Laval Agglomération. En complément, les conseillers membres des différentes commissions de Laval Agglomération font un exposé des sujets débattus tout au long de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE ce rapport d'activités 2017.

4- VILLE DE LAVAL

Renouvellement de la convention pour l'utilisation du service de fourrière de véhicules

Délibération n° 070 -2018

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention pour l'utilisation du service fourrière de la Ville de Laval, signée le 1^{er} juillet 2016 arrive à son terme.

Elle propose un renouvellement ne modifiant aucun article de la 1^{ère} convention ; les tarifs des frais d'enlèvement, de mise et de garde en fourrière restent également inchangés. Le Prestataire désigné est la SARL DAL (dépannage automobile Lavallois), situé 20 rue Léon Jouhaux à Laval et intervenant sur réquisition des services de la Police Nationale ou Municipale.

Les engagements de la commune d'Ahuillé concernent la mise en œuvre de l'expertise, la notification de mise en fourrière au propriétaire de véhicule, la procédure de destruction ou de remise aux domaines, le traitement des réclamations et des contentieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de renouveler la convention signée le 1^{er} juillet 2016 avec la Ville de Laval, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, sans modification d'article
- DIT que la commune prendra à sa charge les frais non récupérés auprès du propriétaire de véhicule,
- CHARGE Madame le Maire de signer la présente convention et tous les documents y afférent.

5- BASSIN DE L'LOUDON

Rapport d'activités 2017

Délibération n° 071 -2018

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2017 du Bassin de l'Oudon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE ce rapport d'activités 2017.

6- SYNDICAT DE BASSIN DE LA JOUANNE, AGGLOMERATION LAVALLOISE, VICOIN ET DE L'OUETTE : JAVO

Approbation des statuts et périmètres d'exploitation

Délibération n° 072-2018

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de périmètre du syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne, nommé JAVO soit :

- CC des Coëvrons – CC du Pays du Meslay-Grez – CC du Pays de Loiron – Communauté d'agglomération de Laval.

Le Syndicat est compétent pour les bassins versants du Vicoin et ses affluents, de la Mayenne, de l'Ouette, de la Jouanne et de ses affluents.

Les statuts du JAVO ont été transmis aux conseillers pour lecture avec la convocation du Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que la contribution des EPCI sera calculée au prorata de la surface pour 50% et du nombre d'habitants pour 50%. La gouvernance sera assurée par un comité syndical composé de 27 titulaires et de 27 suppléants (14 pour Laval agglo)

Au vu des éléments transmis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les statuts et le périmètre d'exploitation du Syndicat de Bassin du JAVO

7 – ENFANCE JEUNESSE

Organisation rentrée scolaire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'organisation de la rentrée scolaire soit :

- Centre de loisirs du 27 au 31 août : direction assurée par Marie-Ange Orrière, animation réalisée par deux animatrices dont une de Montigné
- Journée de rentrée pour le personnel de l'enfance jeunesse vendredi 30/08 : accueil par un petit-déjeuner, préparation des locaux pour la rentrée et organisation des équipes
- Direction du service enfance/jeunesse assurée par Marie-Ange ORRIERE jusqu'à l'arrivée de Mathias LOUARN le 15 octobre 2018 : accueil matin et soir, pause méridienne et mercredi.
- Des remplacements ont été effectués pour pallier à des absences avec le personnel en poste ou le recours à des contractuels pour l'entretien des locaux et l'animation du service

Madame le Maire remercie Madame ORRIERE pour son implication dans le fonctionnement du service pendant la période transitoire avant l'arrivée du nouveau responsable le 15 octobre prochain.

Mise en place du « Plan Mercredi »

Délibération n° 073-2018

Le plan Mercredi du gouvernement est exposé aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- EMET un avis favorable concernant la mise en place du « plan Mercredi »,

- CHARGE la commission enfance jeunesse de l'élaboration du nouveau PEDT et tout document nécessaire et réglementaire, s'inscrivant dans la charte qualité du Plan Mercredi
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Etat, dès que celle-ci sera disponible.

8 – PERSONNEL COMMUNAL

Point d'avancement des recrutements

- **Poste de Secrétaire Générale** : relance de l'annonce a été mise sur le site internet « Emploi territorial » avec une date limite de candidature au 30 septembre 2018. Peu de candidature reçue à ce jour.
- **Poste d'assistant de gestion administrative et comptable** : Relance de l'annonce a été faite sur le site internet « Emploi territorial » avec une date limite de candidature au 30 septembre. Quelques candidatures à l'étude.

Recours au pôle du remplacement **Délibération n° 074-2018**

Afin d'assurer les missions de secrétariat et de comptabilité, recours au pôle du remplacement du CDG 53 pour assurer l'intérim du 23/08/2018 jusqu'au 30/09/2018, dans l'attente d'un prochain recrutement. La mission pourra être prolongée selon la date de prise de poste effective.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CHARGE Madame le Maire de missionner le CDG53 pour assurer le remplacement des missions de secrétariat et de comptabilité
- ET L'AUTORISE à signer la convention de prestations de service correspondante du 23/08/2018 jusqu'au 30/09/2018 et de la reconduire jusqu'à l'arrivée des nouveaux agents et pour assurer le passage de relais lors de la prise de poste.

Coordonnateur du service enfance-jeunesse

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Matthias LOUARN est recruté par voie de mutation à compter du 15 octobre 2018, pour assurer la mission de **Coordonnateur du service enfance-jeunesse**.

Prestation de service « Gestion de la Paie » auprès du Centre de Gestion de la Mayenne **Délibération n° 075-2018**

Afin de sécuriser la gestion de la paie, dans l'attente du recrutement d'un secrétaire général, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE CONFIER la mission : établissement des bulletins de paie des agents et des élus et des états de charges et retenues diverses, au Centre de Gestion

de la Mayenne et ce pour une durée de 4 mois à partir du 1er septembre 2018.

**9 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYES AU MAIRE
– Urbanisme droit de préemption urbain**

Urbanisme: Droit de préemption urbain (DPU)

N° enregistr.	Réception	Réf. cadastrales	Surface	Lieu	Décision	Usagers concernés
2018-014	04/08/2018	C2014	05a52ca	Orée des Champs lot N°30	Renonciation	PROVIVA SA
2018-015	13/07/2018	C0868	05a87ca	9 rue du Gal De Gaulle	Renonciation	CONSORTS ROUSSEAU
2018-016	18/07/2018	C1994	05a23ca	Orée des Champs lot N°10	Renonciation	PROVIVA SA
2018-017	18/07/2018	C1356	17a81ca	130 rue de Concise	Renonciation	CONSORTS ROUSSELET
2018-018	27/07/2018	C1986	04a57ca	Orée des Champs lot N°2	Renonciation	PROVIVA SA
2018-019	27/07/2018	C2007	05a19ca	Orée des Champs lot N°23	Renonciation	PROVIVA SA
2018-020	10/08/2018	C1995	04a33ca	Orée des Champs lot N°11	Renonciation	PROVIVA SA
2018-021	10/08/2018	C2013	05a37ca	Orée des Champs lot N°29	Renonciation	PROVIVA SA

Choix du prestataire : Relevés Topographiques Travaux Liaison Douce

Une consultation en date du 13 juillet 2018 à été lancée pour la réalisation des levés topographiques des rues JB Robin (RD251) et Georges Landais (RD545), en amont des prochaines études pour l'aménagement de ces rues, auprès de :

- o SARL Patrick ZUBER – Cabinet Henry Langevin – KALIGEO – SARL David Maillard

2 dépôts ont été reçus : KALIGEO pour 1776 € TTC et SARL Patrick ZUBER pour 3456€ TTC €.

Madame le Maire a retenu la proposition de KALIGEO.

Adhésion à la Ligue de l'Enseignement 53

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un service civique pour soutenir la gestion de la bibliothèque communale et le développement d'actions « lire et faire lire » auprès des 2

écoles (Suzanne Sens et Ste Marie) et du service enfance jeunesse, la commune a fait appel à la Ligue de l'Enseignement 53.

Dans ce cadre, Madame le Maire a signé une adhésion auprès de la ligue de l'Enseignement 53 pour un montant annuel de 207 €.

Ainsi la Ligue de l'Enseignement 53 apportera son soutien pour le recrutement d'un jeune volontaire dans le cadre d'un service civique et contractera ainsi directement avec le jeune qui réalisera sa mission au sein la bibliothèque d'Ahuillé.

Les bénévoles participeront le 7 septembre à un jobdating organisé par La Ligue de L'Enseignement 53 permettant ainsi de mettre en relation jeunes et structures d'accueil.

10– INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Report prochaine réunion de conseil municipal : Après accord de tous les membres présents, la réunion de Conseil Municipal du 25 septembre 2018 est reportée au 09 octobre 2018.

Forum des associations et marché d'été ce vendredi 31 août

TE53 : Inauguration de la borne de recharge pour véhicules électriques le Mardi 4 Septembre 2018 à 16h (60 rue de Concise à Ahuillé)

Réunion publique le 11 septembre Salle des lavandières, en deux temps :

- 18h30 : Comment utiliser les containers enterrés, quartier de Perrette ? Animation par Laval Agglomération
- 20h00 : « Densité et variété urbaine dans un territoire durable », présentation des études réalisées avec le CAUE

Journée citoyenne le samedi 29 septembre : 6 chantiers : peinture local cyclo, planche main courante terrain de foot, nettoyage panneaux et bancs publics, confection de rideaux, désherbage bourg et quartiers, repas

Intervention de Gaëlle CARMILLAT, agent de Changé pour la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde

Campagne de prévention auprès des propriétaires d'étang concernant les risques d'inondation et l'obligation d'entretien.

Installations classées pour la protection de l'environnement : autorisation pour le GAEC de la Grande Crochinière à Loiron Ruillé d'exploitation d'un élevage avicole soit 83 000 emplacements concernant l'élevage intensif de volailles – 91 000 animaux équivalents pour les volailles et gibier à plumes – 90 vaches laitières

CAF de la Mayenne : Appel à projets Parentalité 2018-2019

La commission enfance-jeunesse est chargée d'étudier l'opportunité ou non de ce projet.

Réunion Publique concernant l'Elaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) le mercredi 3 octobre 2018 à la Salle du Conseil Municipal de Laval. Information sera donnée à tous les artisans/commerçants de la Commune.

Synthèse d'activité SDIS 53 pour la commune d'Ahuillé (période de janvier à juin 2018) : 15 interventions au titre du secours à personnes – 5 interventions au titre des accidents de la circulation – 5 interventions au titre d'incendies

Demande de subvention auprès de l'ONAC : Exposition au titre du centenaire de la Guerre 14-18. Les collectivités ne peuvent être concernées par les demandes de subvention, Ahuillé ne percevra donc pas de subvention de l'ONAC

Remerciements de la commune de Changé pour le prêt de mobilier scolaire durant les travaux de leur Ecole Publique

AGENDA :

31/08/2018	Forum des associations
01/09/2018	Tournoi de palets - Alerte Foot
02/09/2018	Vide-grenier - Comité d'Animation
11/09/2018	Réunion publique municipale
29/09/2018	Journée citoyenne
13/10/2018	Les élus dans vos quartiers "Place de la Mairie"
12 au 18/10/2018	Exposition "L'Art du Vicoin" à Nuillé sur Vicoin
26/10/2018	AG Comité d'animation
10/11/2018	Commémoration Armistice
Du 10 au 11/11/2018	Exposition et rétrospective « Votre village en 1910 et nos soldats pendant la grande guerre
16/11/2018	AG Comité de Jumelage
17/11/2018	Soirée - Alerte Foot
07/12/2018	Marché de Noël
07 et 08/12/2018	Téléthon
19/12/2018	Goûter de Noël - Génération Mouvement
21/12/2018	Arbre de Noël – Ecole Sainte-Marie
31/12/2018	Soirée Saint Sylvestre – Comité d'animation

Fin de la séance à 23h35

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° 065-2018 – FINANCES : Choix du prêt pour financer les travaux d'investissement 2018

Délibération n° 066-2018 – FINANCES : Acquisition foncière de terrains nus

Délibération n° 067-2018 – REHABILITATION BAR-RESTAURANT : Option imposition à la TVA des loyers des locaux nus à usage professionnel

Délibération n° 068-2018 – REHABILITATION BAR RESTAURANT : Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ruralité 2018 – Laval Agglomération

Délibération n° 069-2018 - LAVAL-AGGLOMERATION : Rapport d'activités 2017

Délibération n° 070-2018 - VILLE DE LAVAL : Renouvellement de la convention pour l'utilisation du service de fourrière de véhicules

Délibération n° 071-2018 - SYNDICAT DE L'LOUDON : Rapport d'activités 2017

Délibération n° 072-2018 - BASSIN DU BASSIN DE LA JOUANNE AGGLOMERATION LAVALLOISE, VICOIN et de L'OUETTE : JAVO : Renouvellement de la convention pour l'utilisation du service de fourrière de véhicule

Délibération n° 073-2018 - ENFANCE ET JEUNESSE : Mise en place du plan mercredi

Délibération n° 074-2018 – PERSONNEL COMMUNAL : Recours au pôle de remplacement

Délibération n° 075-2018 - PERSONNEL COMMUNAL : Prestation de service gestion de la Paie auprès du CDG53

Séance du 30 août 2018
Délibérations prises de
n°065 à 075/2018

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	Pouvoir
Sylvie	LANDELLE	Pouvoir
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	Pouvoir
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Maud	VINCHON- FAUCHER	Excusée
Damien	GUERET	